

AML 30000[®]

La Norme dédiée à la
Lutte Contre le Blanchiment d'Argent
et le **Financement du Terrorisme** (LBA/FTP)



AML
30000[®]

REFERENTIEL
AML 30000[®]

AML 30000®

Anti-Money Laundering / Index 30000

Les institutions financières et certaines entreprises et professions non-financières, communément désignées « personnes assujetties », sont directement exposées au risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Ces structures sont soumises à une série de devoirs, pris en charge par le Droit pénal et le Droit disciplinaire des Etats, tendant à doter ces dernières de dispositifs à même d'empêcher les criminels d'introduire le produit de leurs activités illicites, dans le circuit légal et d'en tirer impunément profit.

La Norme AML 30000 vise à mesurer la conformité des dispositifs mise en place et leur effectivité, en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA/FTP). La certification AML 30000 permet de valider la conformité des dispositifs et leur efficacité.

NORME

AML 30000 pour Anti-Money Laundering - Index 30000 est la norme internationale de certification, dédiée à la lutte contre le Blanchiment d'Argent, le Financement du Terrorisme et la Prolifération des armes de destruction massive.

AML 30000 est construite sur les modèles de normalisation et les schémas de certification établis par la réglementation internationale des certifications de systèmes de management. La norme, portée par le Collectif AML, est délivrée par un organisme de certification, tierce partie, dûment habilité.

Les cahiers des charges du standard AML 30000 décrivent l'ensemble des devoirs en matière LBA/FTP qui incombent aux institutions financières et à certaines entreprises et professions non financières, ci-après désignées « les personnes assujetties ». Les méthodes employées en vue de la certification, consistent en la vérification et la validation du niveau de conformité technique et d'effectivité des dispositifs LBA/FTP, mis en place par lesdites institutions, entreprises et professions.

Les devoirs couvrent notamment :

- a. Les politiques, les processus, les procédures et les contrôles mis en place ;
- b. L'évaluation des risques, l'application de l'approche basée sur les risques et l'allocation des ressources ;
- c. Les devoirs de vigilance, de conservation des documents et de déclaration de soupçon.

Les cahiers des charges sont construits par référence aux normes, règles et autres instruments produits par les instances internationales actives dans le domaine, ainsi que par référence aux meilleures pratiques, et ce, afin de conforter les principes de neutralité et d'universalité de la certification, en vue de s'assurer d'un niveau optimal de conformité et d'efficacité des dispositifs mis en œuvre par les « personnes assujetties ».

FONDEMENT

Les institutions financières qui s'adonnent aux activités bancaires, boursières ou d'assurances, ainsi que certaines entreprises ou professions non financières (professions du chiffre et du droit, agences immobilières, négociants d'objets précieux, casinos, etc...) jouent un rôle crucial dans la détection et la dénonciation des comportements suspects de leur clientèle tendant à blanchir l'argent provenant d'activités criminelles ou à financer le terrorisme.

Axes autour desquels s'articulent la conformité LBA/FT sont :

- a. La mise en place technique des dispositifs LBA/FTP ;
- b. L'effectivité (ou l'efficacité) desdits dispositifs.

L'objectif final est que les personnes assujetties (a) mettent en œuvre de manière satisfaisante, des mesures préventives en matière de LBA/FTP en fonction de leurs risques, et (b) déclarent les opérations suspectes. Cela garantit que les produits issus de délits sous-jacents et que les fonds soutenant le terrorisme, ne peuvent pénétrer les secteurs précités, sans être identifiés puis signalés.

EXPERTISE

Il existe autant de cahiers des charges que de personnes assujetties, pour tenir compte des particularités qui concernent chacune d'elles, au regard de la nature des activités et de la consistance de la responsabilité des assujetties. Les cahiers des charges déclinent de manière détaillée les devoirs mis à la charge des institutions financières et des entreprises et professions impliquées dans le domaine LBA/FTP.

Cahiers des charges :

1. Règle de gouvernance interne
2. Evaluation des risques et application d'une approche basée sur les risques
3. Mesures préventives
4. Déclaration des opérations suspectes, de divulgation et de confidentialité
5. Gel des avoirs
6. Renforcement des capacités
7. Solution de filtrage et de profilage des personnes et des opérations
8. Statistiques

PRINCIPES

La certification en matière LBA/FTP est universelle et sa méthodologie d'évaluation repose sur une approche scientifique.

L'exercice couvre toutes les composantes du dispositif, notamment :

1. L'évaluation des risques et l'application d'une approche basée sur les risques ;
2. Le devoir de vigilance relatif à la clientèle ;
3. La déclaration de soupçon ;
4. La qualité de la gouvernance interne ;
5. L'adéquation des ressources allouées, en fonction des risques identifiés.

La démarche d'évaluation est la suivante :

1. Revue documentaire exhaustive du dispositif LBA/FTP et du modèle de gouvernance de la personne assujettie.
2. Entretiens avec la haute autorité et le personnel concerné de la personne assujettie.
3. Audit portant sur :
 - a. Les politiques ;
 - b. Les procédures ;
 - c. Les processus, y compris les solutions informatiques de filtrage et de profilage de la clientèle ;
 - d. Les déclarations de soupçon et les mesures de gel (sur une base non-nominative) ;
 - e. Un échantillon représentatif et pertinent de dossiers-clients, pris sur une base non-nominative et anonyme.

INTERETS

ENTRER DANS UN PROCESSUS DE CERTIFICATION AML 30000, PERMET DE :

1. Promouvoir et consolider chez les personnes assujetties, la conscience de :
 - a. L'importance des enjeux liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme, à l'échelle de la personne assujettie elle-même, à l'échelle du secteur d'activité et à l'échelle de l'économie du pays d'implantation.
 - b. L'importance des risques encourus en cas de carence dans la mise en place de dispositifs complets et effectifs (risques d'abus, risques de réputation, risques commerciaux, risques financiers, risques contentieux, etc...).
 - c. L'intérêt de s'associer aux efforts LBA/FTP du pays d'implantation et au-delà, de la communauté internationale.
2. Promouvoir et consolider la culture LBA/FTP.
3. S'assurer de la conformité et de l'efficacité des dispositifs LBA/FTP.
4. Entretenir et améliorer les dispositifs LBA/FTP, afin d'en assurer la pérennité.

METHODOLOGIE

Une certification à une norme est une initiative de distinction à un moment arrêté, d'un système évolutif.

La certification AML 30000 atteste de la conformité d'une entreprise à un ensemble de critères, en matière de maîtrise et de gestion des risques BA/FTP. Ainsi, la norme AML 30000 renseigne sur la qualité du dispositif d'une entité, sur le thème général de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La certification AML 30000 repose sur l'évaluation de (a) la conformité technique des dispositifs LBA/FTP et (b) l'effectivité (ou l'efficacité) de ces derniers.

A cet effet, la démarche AML 30000 prévoit Deux (2) étapes :

a. Evaluation du dispositif

Il s'agit de recueillir auprès de l'entité évaluée l'ensemble des informations qui serviront à apprécier de façon argumentée et justifiée la conformité des dispositifs mis en place en matière LBA/FTP.

b. Evaluation de l'effectivité

Il s'agit de mesurer l'efficacité des dispositifs LBA/FTP mis en place par l'entité évaluée, notamment en termes de détection des comportements suspects et de leur dénonciation aux autorités compétentes. Les évaluations se présentent sous forme anonymisée.

➔ A l'issue de la mission d'évaluation, les résultats obtenus sont confrontés aux référents sectoriels définis par la norme AML 30000. Cette comparaison permet sur la base d'un système de notation pondéré par des coefficients, de mesurer mathématiquement la qualité du dispositif LBA/FTP et son efficacité, en vue de statuer sur l'éligibilité de l'entité évaluée, à la certification AML 30000.

LA CERTIFICATION AML 30000 PERMET DE :

En termes d'expertise :

- ✓ Tendre vers l'optimisation des dispositifs LBA/FTP, en identifiant les carences et en anticipant les dysfonctionnements à venir ;
- ✓ S'inscrire dans un processus de perfectionnement et d'amélioration continue de la maîtrise des risques BA/FTP ;
- ✓ Faire progresser les bonnes pratiques en matière de gouvernance LBA/FTP ;
- ✓ Pérenniser au sein de l'entreprise, un système de procédures et d'informations, actualisé.

En termes de communication :

- ✓ Offrir un argument de communication fort venant traduire la conformité d'un système, à un ensemble d'exigences ;
- ✓ Marquer un engagement concret de transparence et de lutte contre la criminalité financière ;
- ✓ Valoriser et améliorer l'attractivité des assujettis ;
- ✓ Mettre à disposition du marché, un indice de conformité, pour les opérateurs économiques et financiers, en quête de repères fiables et indépendant en matière LBA/FTP.



“ La norme AML 30000®
contribue à renforcer l’intégrité
du système financier international ”

Isabelle Schoonwater

Présidente Collectif AML

